

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Novembre

Des mots, des mots !

C'est la phrase qui vient naturellement aux lèvres, à la lecture des discours qui viennent d'être prononcés à Berlin et à Rome, à l'ouverture du Parlement allemand et du Parlement italien.

En général, les souverains sont animés des sentiments les plus optimistes et ils voient volontiers tout en rose, même lorsque l'horizon politique est couvert de nuages. Quand ils ont jeté un regard en arrière sur l'œuvre accomplie par eux, ils trouvent, comme le Dieu de la Genèse, que tout est bien.

N'est-ce pas l'impression qui se dégage du discours de Humbert 1^{er}? Suivant le fils de Victor-Emmanuel, la situation de la Péninsule est excellente et la présence des flottes étrangères aux fêtes de Gênes doit être considérée comme une sorte de glorification de la nation italienne et de son roi. Ce n'est peut-être pas très exact ni très modeste, mais c'est ainsi. D'ailleurs on n'y regarde pas de si près à Rome où l'on a l'illusion facile.

Il est une question sur laquelle le souverain italien a glissé avec une prudente réserve, c'est la question économique qui mériterait pourtant qu'il la traitât autrement qu'en promettant « des réformes destinées à donner aux finances l'élasticité nécessaire. »

Mais c'était le point délicat, le point brûlant, et il importe de ne le traiter que d'une manière très discrète, dans la crainte de soulever les mécontentements de ceux qui souffrent d'un état de choses qui multiplie chaque jour les désastres financiers et qui pousse la nation vers une banqueroute inévitable. En homme prudent, qui comprend que le terrain sur lequel il se trouve est glissant, Humbert 1^{er} s'est tiré d'affaires en jetant en pâture à ses sujets des promesses vagues qui ne signifient pas grand chose et ne l'engagent à rien.

Si l'ensemble du discours du souverain italien est pacifique et plein d'un optimisme

rassurant pour l'avenir, il n'en est pas tout à fait de même de celui de Guillaume II. L'empereur allemand, au contraire, semble avoir pris à tâche de jouer le rôle « d'assembleur de nuages », comme dit le vieil Homère ; il importe de faire remarquer pour expliquer cette attitude, que le fils de Frédéric III avait pour but de faire adopter par le Reichstag le nouveau projet de loi militaire. Il était donc logique que suivant l'habitude prise depuis longtemps à Berlin, il fit de la situation politique de l'Europe un tableau aussi sombre que peu véridique et qu'il représentât la France et l'alliance franco-russe comme une menace permanente pour la paix européenne.

N'est-ce pas à cette misérable supercherie que M. de Bismarck, lorsqu'il était au pouvoir, avait coutume de recourir pour obtenir du Reichstag de nouveaux subsides destinés à augmenter l'effectif militaire de l'empire allemand ?

N'est-ce pas encore le même langage que M. de Caprivi vient de tenir pour défendre son fameux projet de loi militaire et démontrer au Reichstag la nécessité de fortifier l'armée, d'ajouter à ses cadres, etc., etc. ?

Le chancelier allemand n'a pas manqué d'évoquer le spectacle sanglant de la guerre et de la considérer comme inévitable. Toujours, suivant la traduction prussienne, il a déclaré que ce ne serait pas l'Allemagne qui la provoquerait, que ce ne serait pas elle qui mettrait, comme on dit, le feu aux poudres, mais qu'étant menacée par la France et la Russie, elle devait être prête à toute échéance à défendre l'intégrité de son territoire.

Nous connaissons ce vieux refrain. Voilà plus de vingt ans qu'on le chante à Berlin. Aussi ne saurait-il plus nous émouvoir.

Seulement, nous constatons que cette fois, à Rome, on n'a pas fait chorus avec ces bons amis les Allemands, et que la prose royale de Humbert 1^{er} diffère sensiblement de la prose impériale de Guillaume II.

Il ne faudrait pas, néanmoins, en inférer qu'il y a brouille ou froideur entre les alliés ; nous estimons que cette différence d'attitude

est simplement le résultat de circonstances exceptionnelles, et surtout du désir où l'on est à Berlin d'arracher au Reichstag le vote du projet de loi militaire.

Sans doute, il n'a pas été question dans les harangues royale et impériale de la triple alliance, mais on ne saurait arguer de ce silence pour en conclure qu'elle est fortement ébranlée ; il prouve simplement que la situation n'est pas modifiée.

En résumé, ces divers discours ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà et ne nous présentent pas la situation sous un jour nouveau.

Des mots, rien que des mots. Nous ne nous en plaignons pas, car cela prouve évidemment qu'il n'y a rien de changé dans la situation.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 26 novembre

Il y a eu grande affluence, samedi, à la Chambre, dans les tribunes et dans les couloirs. M. Floquet préside.

L'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration d'urgence sur la proposition, déposée par M. Pourquerie de Boisserin, tendant à conférer à la commission d'enquête des pouvoirs judiciaires.

M. Pourquerie de Boisserin s'attache à démontrer la nécessité de sa proposition. La Chambre doit exiger que M. Delahaye prouve les accusations qu'il a lancées ou qu'il disparaisse de cette enceinte.

La Chambre repousse par 262 voix contre 225, la déclaration d'urgence sur la proposition de M. Pourquerie de Boisserin.

Séance du 28 novembre

Chute du Ministère

Le président annonce qu'il a reçu de M. de la Ferronnays la demande d'adresser une question au ministre de la justice, à propos des circonstances qui ont entouré la mort du baron de Reinach.

Le ministre accepte la question. M. de la Ferronnays dit que le pays exige une lumière entière, complète, sur tous les faits qui se rattachent à l'affaire de Panama.

de votre avis. Le roi vous en saura gré.

— Ah ! qu'on le pend, cet homme abominable, ce tison de l'enfer.

— S'il peut être convaincu d'avoir trempé dans quelque affaire contre le roi, le gibet l'attend.

— Et ma fille Ellen sera vengée !

Marcel fit aussitôt sonner le ralliement, et, après avoir pris congé de l'Irlandais, en l'assurant qu'il ne l'oublierait pas, retourna avec ses hommes au quartier général.

— Sire ! dit-il au roi en l'abordant, vous regrettiez hier d'avoir à mettre le siège devant Sedan.

— Oui bien, mon fils. Le duc devrait venir à récipiscence, je lui pardonnerai de toute mon âme.

— Me chargeriez-vous de l'y déterminer ?

— Ou le dit fort mal entouré, et tu y perdrais peut-être la peine.

— Je crois pouvoir réussir.

— Va donc, j'y consens.

— Votre Majesté daigne-t-elle me donner pour le duc un sauf-conduit.

— Cela va sans dire, mon fils.

— Me permettra-t-elle également d'emmener avec moi, déguisés en paysans, une dizaine de mes gardes.

— Pourquoi ce stratagème ?

— Pour débarrasser le duc de son fort conseiller, l'anglais Morgan.

— Qui t'a mis au courant de cela ?

— Un brave Irlandais, que je recommande à Votre Majesté.

— Ce Morgan fut déjà l'entremetteur des d'En-

La mort du baron Reinach se trouve étroitement liée à cette affaire, puisque M. de Reinach était compris parmi les inculpés. Il y avait donc utilité pour la justice à éclaircir les bruits qui ont couru aussitôt après cette mort, survenue le lendemain de l'envoi des assignations.

Se trouve-t-on en face d'une mort naturelle, en face d'un suicide ?

Faut-il chercher à la mort une autre cause ?

Comment se fait-il qu'on n'ait pas procédé à une autopsie en présence des bruits étranges qui ont circulé ?

Comment, plus tard, lorsque des bruits plus étranges encore ont été mis en circulation, la justice ne s'est-elle pas émue ?

On a remarqué la précipitation des funérailles, le lieu éloigné qu'on a choisi pour la sépulture dans un caveau qui n'était même pas terminé, et de tout cela l'opinion publique a cru pouvoir conclure que la mort n'était peut-être pas réelle et qu'on avait simulé un décès pour faciliter une évasion. On a prétendu que si on ouvrait le cercueil, on y trouverait, les uns disent des bûches, les autres disent des cailloux.

M. de la Ferronnays termine en disant au ministre de la justice de s'expliquer sur ces rumeurs, de dire pourquoi l'autopsie n'avait pas été faite et de donner des ordres pour qu'il soit procédé à l'exhumation et à l'autopsie.

M. Ricard, ministre de la justice, déclare qu'en présence du certificat du médecin de l'état civil, le procureur de la République n'avait pas à ordonner l'autopsie, puisqu'il n'avait pas de motif pour mettre en doute l'exactitude de ce certificat.

Je reconnais que néanmoins la justice peut faire procéder à une autopsie si une instruction judiciaire est ouverte. Mais celle-ci ne peut être ouverte que s'il y a soupçon de crime. Ce n'est pas le cas, puisque l'opinion généralement répandue est que la mort de M. de Reinach est due à un suicide.

N'ayant pas la pensée que la mort de M. de Reinach doit être attribuée à un crime, je ne puis ordonner l'autopsie.

Si la commission d'enquête, qui possède des moyens d'investigation spéciaux, a le soupçon qu'un crime a été commis, elle peut réclamer l'autopsie et demander que la justice fasse son œuvre. Jusque-là je n'ai rien à faire.

M. Millevoix demande que la question soit transformée en interpellation.

M. Ricard appuie cette demande.

M. Brisson, président de la commission d'enquête, monte à la tribune.

tragues et de l'Espagnol : le procès l'a démontré. Il appartient à messieurs du Parlement.

— Je me charge de le leur livrer.

— Allons, mon fils, essaye de faire le négociateur. Aussi aurais-je besoin bientôt d'habiles diplomates et envoyés. Déjà tu m'as gagné Laffin, maintenant il s'agit d'un duc ; le tour des princes couronnés viendra.

— Ah ! si un jour vous vouliez m'envoyer en Allemagne,

— Précisément, répliqua Henri en souriant.

Tu sais, pour nos grands projets.

— Sire, hâtez-vous d'y songer enfin.

— Chut ! fit le roi en mettant un doigt sur ses lèvres. Il faut laisser mûrir le fruit.

Muni du sauf-conduit royal, et accompagné de dix de ses gardes les plus déterminés, qu'il fit déguiser en paysans, Marcel se mit en route à la nuit tombante. Il va sans dire que le capitaine Gargantua ainsi que Michel étaient de la partie.

L'entreprise réussit à souhait contre l'Anglais.

Une heure après leur départ, Marcel et son monde avaient atteint la maison de plaisance de Morgan, où celui-ci s'était rendu comme d'habitude, malgré le voisinage de l'armée royale, la maison étant sous le canon de la place.

De plus, elle était fortifiée, presque un château. Ce fut là que Turenne naquit quelques années plus tard.

Mais deux des faux paysans s'étant introduits dans le manoir, avec un baril de Brandevin qu'ils dirent avoir apporté de la foire de Mouzon, en même temps que des biscuits d'Atigoy, friandise

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 102

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

XII

ODIEUSE MACHINATION

— Grâce à son assistance et à votre généreuse protection, il me sera permis de continuer mon voyage et de passer la frontière, si ma pauvre fille guérit.

— Vous vous rendez donc en Allemagne ?

— Auprès de ma sœur, qui est abbesse d'un des monastères de ce pays.

— Ah ! elle est à la tête d'un couvent en Allemagne, dit en soupirant Marcel qui songeait à Alice, sa fiancée.

— Dans le Brandebourg. Mais ne me disiez-vous pas, seigneur, que le roi de France allait à Sedan, pour y forcer le duc de Bouillon.

— Oui, mais à contre-cœur. Si le duc, qui est mal conseillé et inspiré méchamment, voulait se soumettre, le roi, dans sa bonté, lui ouvrirait les bras.

— Méchamment conseillé, en effet, répliqua O'Vern, les sourcils contractés et l'œil étincelant. L'anglais Thomas Morgan, le monstre qui a déshonoré ma fille Ellen, est l'âme damnée du duc. Il exerce sur son esprit une influence funeste. Lui seul, dit-on, est cause de l'obstination que met M. de Bouillon à se tenir éloigné du roi.

— Vous le croyez, monsieur O'Vern.

— Je l'ai entendu répéter maintes fois à Sedan.

— En ce cas, ce serait bonne aubaine de pouvoir se saisir de cet Anglais... De mon côté, j'ai oui dire souvent à la cour que le duc de Bouillon avait l'esprit faible, mais le cœur bon. Séparé de ce conseiller, et arraisonné en faveur de son souverain, il réfléchirait peut-être...

— C'est mon avis... Seigneur, il me vient une idée.

— Laquelle, monsieur O'Vern.

— On pourrait aisément s'emparer de ce misérable Morgan.

— Comment cela ? Ce serait merveille.

— C'est bien le plus débauché ruffian de la terre. Presque chaque soir il se rend à sa maison de plaisance, qui lui sert à ses dérèglements.

— Où est située cette habitation ? demanda vivement l'officier des gardes.

— Vous la trouverez facilement, près des grands ormes, au bord de la Meuse, en aval.

— De ce côté, si je ne me trompe !

— Oui, au couchant, à l'endroit où la rivière fait un grand coude. La maison est du reste peu avoisinée.

— L'anglais est à nous !... Merci, monsieur,

Quand la commission, dit-il, eut appris de la bouche du garde des sceaux que M. de Reinach aurait été cité en justice le lundi s'il n'était pas mort le dimanche, ladite commission demanda l'autopsie et la saisie des papiers du défédé. Aujourd'hui encore, la commission, à l'unanimité, a maintenu ce double vœu qui est celui de l'opinion. (Applaudissements). Jamais je ne conseillerai à un ministre de sortir de la légalité. Mais il est des circonstances où il faut savoir chercher, dans ce qu'on appelle l'arsenal de nos lois, les moyens d'agir et non ceux de s'abstenir (Applaudissements nombreux et prolongés).

A la suite de la campagne des scandales récemment ouverte, et où nombre de citoyens, députés ou non, voient leur honneur compromis, les magistrats, pour faire la lumière, ne devaient-ils pas la rechercher là où on croyait pouvoir la trouver, c'est-à-dire dans les papiers de M. Jacques de Reinach ? Nous croyons qu'ils le pouvaient et qu'il y a plus d'un précédent qui les y autorisait. Un article du Code d'instruction criminelle, l'article 44, permettait, dans le cas présent, de prendre les mesures médico-légales et de faire mettre les scellés.

Le pays ne doute pas de la sincérité du garde des sceaux, mais il lui demandera de faire par tous les moyens possibles cette lumière que le gouvernement est assurément le premier à vouloir (Vifs applaudissements).

M. Brisson, propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, s'associant aux décisions de sa commission d'enquête, passe à l'ordre du jour. »

M. Loubet, président du conseil, demande la parole.

— Qu'a dit M. le président de la commission d'enquête ? dit-il. Qu'il n'y avait pas à se précipiter trop rigoureusement de savoir si l'on est ou non dans la loi. (Vives exclamations et bruit).

M. Brisson, interrompant, proteste au nom de la commission contre cette interprétation que le président du conseil donne de ses paroles.

— J'ai dit, au contraire, que jamais je ne conseillerai au gouvernement quelque chose d'illégal, s'écrie-t-il. J'ai établi que les précédents et surtout l'article 44 du code d'instruction autorisaient l'autopsie. (Applaudissements. Bruit prolongé.)

— Je veux dire, reprend M. Loubet, que c'est de la façon que je viens d'indiquer que l'opinion interprétera la thèse soutenue par l'honorable président de la commission. (Nouvelles interruptions.)

Le tapage devient si violent que M. Loubet quitte brusquement la tribune.

— Je ne peux continuer à discuter dans ces conditions ! crie-t-il une fois de retour à son banc. Si la Chambre suspecte les intentions et les procédés du gouvernement, qu'elle le dise. Mais, dans de telles conditions, je déclare qu'il n'y a pas de gouvernement possible, au moins pour moi. (Bruit prolongé. Le calme est long à se rétablir.)

M. Loubet, très surexcité, se lève de son banc pour déclarer qu'il ne peut accepter l'ordre du jour présenté par M. Brisson au nom de la commission d'enquête.

Il n'accepte pas davantage l'ordre du jour de M. Maujan, malgré la motion de confiance qui y est introduite. (Mouvement prolongé.)

Le scrutin s'effectue au milieu d'une vive agitation.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, est repoussé par 304 voix contre

219, sur 523 votants. (Mouvement prolongé.)

Donc, c'est la crise, c'est le renversement du cabinet.

M. Loubet suivi de tous ses collègues quitte aussitôt la salle des séances. Le calme est long à se rétablir.

— La Chambre est mûre pour la dissolution ! s'écrie le docteur Després.

L'ordre du jour de M. Brisson, modifié de la façon suivante : « La Chambre, s'associant au désir de la commission d'enquête pour faire la lumière sur les affaires du Panama, passe à l'ordre du jour, » est adopté par 393 voix contre 3.

La mort du baron de Reinach

Le Conseil des ministres a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prescrire une enquête médico-légale au sujet des causes de la mort du baron Reinach, les constatations des médecins de la famille et de l'état civil, qui concluent à la mort naturelle, étant suffisantes pour établir la vérité.

La famille de M. de Reinach a été avisée de la résolution du gouvernement.

L'autopsie refusée

On lit à ce propos dans l'*Eclair* :

On sait que dans sa précédente séance, la commission avait adopté une proposition de M. Maujan ainsi conçue :

« La commission exprime le vœu que le gouvernement prenne telle mesure médico-légale qu'il conviendra pour établir si M. de Reinach est ou non mort de mort violente. »

Toute la journée on a cru que le gouvernement avait accepté de donner satisfaction à cette demande.

Les déclarations du gouvernement devant la commission, aussi bien que l'affirmation faite à la tribune par M. Loubet, à l'occasion de la proposition de M. Pourquery de Boisserin, que la commission aurait tous les pouvoirs, autorisaient cette conviction.

Cependant on apprenait en dernière heure que le gouvernement se refusait à intervenir à cette occasion et s'en remettait à la famille du soin de faire procéder à ces constatations.

On faisait remarquer, dans les couloirs, que la religion juive s'opposait à cette constatation.

Aussi, les commentaires allaient-ils leur train et l'on annonçait pour lundi un incident de séance à ce sujet.

Nous devons déclarer que la commission n'avait pas encore été officiellement avisée de cette résolution du gouvernement.

Ce qu'on dit à Beauvais

A Beauvais, d'après le *Gaulois*, court avec persistance un bruit étrange :

On raconte, dit notre confrère, que le cercueil qui contenait la dépouille mortelle du baron de Reinach est arrivé dans la ville, ne contenant que des cailloux en quantité suffisante pour figurer le poids d'un corps humain.

Les Beauvaisiens affirment encore que lors de l'arrivée de ce cercueil, le baron de Reinach, bien vivant, se cachait à l'étranger.

Cette histoire macabre a trouvé beaucoup d'incrédules, mais racontée le jour même où le gouvernement a refusé d'autoriser l'autopsie du cadavre, elle est devenue le point de départ de nombreux commentaires.

La commission d'enquête

M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*, refuse de comparaître devant la commission d'enquête, à moins qu'il ne soit totalement libéré.

La concession de Panama prorogée

Un télégramme officiel annonce que le Sénat Colombien a approuvé la prorogation du Canal de Panama.

Le Panama

La *Paix* dément que M. Carnot ait jamais reçu d'aucun ministre une prétendue liste de députés qui auraient touché dans l'affaire de Panama.

INFORMATIONS

Nouveaux prélats

M. Carnot a signé, samedi matin, en conseil des ministres, un décret aux termes duquel sont nommés :

Mgr Sonnois, évêque de St-Dié, à l'archevêché de Cambrai.

Mgr Boyer, évêque de Clermont, à l'archevêché de Bourges.

M. l'abbé Renou, curé d'Amboise, à l'évêché d'Amiens.

* * *

Le *Figaro* annonce que l'évêque de Saint-Dié refuse l'archevêché de Cambrai, comme l'évêque de Clermont refuse l'archevêché de Bourges.

Inauguration du monument de Théodore de Banville

On a inauguré dimanche dans le jardin du Luxembourg, non loin de la fontaine de Médicis, le monument élevé à Théodore de Banville par ses amis.

MORT DU CARDINAL LAVIGERIE

Alger, 26 novembre.

Le cardinal Lavigerie est mort la nuit dernière, à une heure du matin.

Il avait eu, avant-hier, une nouvelle attaque, la quatrième depuis quelque temps. La respiration devint embarrassée et le prélat sentit approcher sa fin.

Il avait toute sa connaissance et la conserva jusqu'à dix heures ; puis il entra en agonie et s'éteignit doucement, sans souffrance apparente.

Né à Bayonne en 1825, M. Lavigerie entra dans les Ordres et devint professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne.

Une mission qu'il fit en Syrie en 1860 le mit en évidence et lui créa de très hautes relations à la Cour qui le firent nommer évêque de Nancy en 1863.

Quatre ans plus tard, il alla occuper le siège d'Alger qui fut alors érigé en archevêché.

Là, son zèle pour propager le christianisme chez les indigènes, lui valut des démêlés retentissants avec le maréchal de Mac-Mahon, alors gouverneur général de l'Algérie.

Peu après la révolution du 4 Septembre, M. Lavigerie posa sa candidature dans les Basses-Pyrénées où il échoua. Quelques mois plus tard, il subit un nouvel échec dans le département des Landes.

En 1874, le prélat fonda la mission du Sahara et du Soudan ; puis, sur la demande de Pie IX,

propres desseins.

— Je les comblerai de dons et de faveurs.

— Las ! Sire ! c'est une Société qui reçoit toujours et n'allie jamais.

La fin de cette histoire montrera qui avait raison du roi ou de son officier.

— Et maintenant, dit encore le Béarnais, en avant la diplomatie ! travaillons sans relâche à nos alliances outre-mer et outre-Rhin.

— M'enverrez-vous bientôt en Allemagne ? demanda Marcel.

— Peste ! comme tu es pressé, mon fils, mais c'est vrai, je l'avais oubliée, ta pauvre mie, qui est dans ce pays... Tu l'aimes donc toujours, cette Alice ?

— Autant... autant, balbutia le jeune homme en rougissant, autant que Votre Majesté.

— Allons ! dis que tu l'aimes davantage encore et n'en parlons plus, je ne suis pas jaloux.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

I

LE BON HENRI

Plusieurs années viennent de s'écouler. L'autonne de 1690 a ramené la chasse et les vendanges.

De Madrid, à la façade émaillée, forlongeait la chasse du Béarnais jusqu'au giboyeux bois de Boulogne, et de la butte de Montmartre, aux vi-

il créa la Société des missionnaires d'Alger qu'il établit en Tripolitaine et en Tunisie.

En 1878, M. Lavigerie fit célébrer dans la cathédrale d'Alger un service solennel en l'honneur de la mémoire de M. Thiers.

Ce fait prit les proportions d'un incident politique, car M. Guibert, archevêque de Paris, avait, l'année précédente, refusé d'ouvrir les portes de la Madeleine au cercueil du premier Président de la République.

A la suite des événements qui mirent la Tunisie sous le protectorat français, M. Lavigerie fut nommé administrateur du vicariat de Tunis.

Le 28 mars 1882, il fut promu au cardinalat ; à cette occasion, il fit devant le Président de la République l'éloge de « cette nombreuse portion du clergé qui, étrangère aux divisions de la politique humaine, se serre autour du drapeau français ».

En 1888, M. Lavigerie fit une campagne destinée à organiser la repression de l'esclavage et de la traite.

Plus récemment, il créa dans ce but une compagnie de Pères blancs, dont il a été beaucoup question ces temps derniers.

M. Lavigerie, avant de mourir, a manifesté le désir d'être exposé dans la chapelle de Notre-Dame-d'Afrique et ensuite dans la cathédrale d'Alger.

L'inhumation se fera à Carthage, dans le tombeau que l'archevêque d'Alger avait fait construire et qu'il avait béni lui-même.

L'embaumement aura lieu aujourd'hui.

On croit que le corps sera exposé demain à Notre-Dame-d'Afrique, et dans le courant de la semaine à la cathédrale d'Alger pendant plusieurs jours.

La date des obsèques n'est pas encore fixée.

AU DAHOMEY

Porto-Novo, 25 novembre.

Le général Dodds doit quitter Abomey dans deux ou trois jours pour se diriger vers le littoral par Allada. Les chefs dahoméens ayant fui avec Béhanzin, il ne trouve personne avec qui traiter ; les populations indigènes sont abandonnées à elles-mêmes ; l'anarchie est complète.

Le général Dodds laissera cinq compagnies à Abomey et il fera établir une route rudimentaire entre cette ville et Wydah, de telle sorte que, dans le cas où Béhanzin tenterait un retour offensif, la garnison pourrait être secourue en moins de deux jours.

Les tirailleurs sénégalais, qui avaient été engagés pour la durée de la campagne, vont être relevés comme les autres troupes dès l'arrivée des renforts.

Le général Dodds a reçu du gouvernement pleins pouvoirs pour négocier notamment avec les cabécères dont l'influence peut nous être utile.

* * *

Le gouvernement a reçu dimanche matin un long télégramme du général Dodds qui constitue le programme de la politique française dans le Dahomey conquis.

Ce rapport du général était d'ailleurs annoncé, l'on s'en souvient, dans sa précédente dépêche, envoyée d'Abomey, au lendemain de l'entrée de notre colonne dans cette ville.

Béhanzin, en s'enfuyant dans le Nord, a entraîné avec lui tous les princes et tous les chefs, de sorte que tout le pays se trouve absolument organisé.

gnes brunies par le soleil, l'antique fête des vendangeurs s'étendait tout à la ronde.

Ici, le son de la trompe et l'hallali triomphant ; là, des cris de joie en faveur de saint Bacchus.

Transportons-nous d'abord au coquet et original rendez-vous de chasse bâti par François I^{er}.

On s'était livré à une bourrée éfrénée : tous les halliers avaient été fouillés et débouchés.

Presque tous les seigneurs de la chasse, la gibecière pleine, se trouvaient réunis devant le pavillon.

Nombre de chiens halletaient là ; on huchait les autres en sifflant dans un petit cornet.

Mais le roi manquait.

On avait mené à la billebaude, sans ordre réglé chacun à sa fantaisie, et Henri IV était un vrai perce-forêt que rien n'arrêtait. On commençait à avoir autant d'inquiétude que d'appétit.

La meute attendait la curée, les veneurs aspiraient après le retour ou repas de chasse.

Il y avait là maint Gascon et Basque du roi, Haramboure et Roqueleure, Belzunce et Grammont, Chicot et Castagnac, tous enrégés routailleurs et amis des plaisirs cynégétiques. Marcel était également présent.

— Lui serait-il arrivé quelque chose, à nous ?

— Il a pourtant dû entendre notre ourvari, dit Grammont.

— Pour ma part, milladious, je l'ai assez houp-pé, (appelé) intervint Castagnac, en torhoiant de mon cor... ton taine, ton ton.

(A suivre.)

du pays, les quelques gardiens et domestiques de la résidence s'empressèrent autour d'eux et firent ripaille.

On devine le reste. Plongés dans l'ivresse, les gens du manoir furent baillonnés et garrottés par les gardes, auxquels les deux prétendus paysans avaient ouvert la porte.

Morgan, surpris dans les bras du sommeil et de l'orgie, fut attaché sur un cheval et conduit au quartier général de Henri IV.

Le lendemain, Marcel suivi de Gargantua et de Gros-Michel, se présenta comme parlementaire du duc de Savoie.

Le funeste conseiller n'était plus là, notre officier finit par décider le duc à faire la paix avec le roi et à se rendre à Donchéry.

Henri reçut Bouillon aussi bien que s'il n'eût jamais failli, prit possession de Sedan, et, à dater de ce moment, le duc demeura fidèle à son souverain. Il ne quitta plus la cour.

Ce fut la dernière émeute des gentilshommes.

L'Irlandais O'Vern obtint les libéralités du roi, et bientôt put continuer son voyage au fond de l'Allemagne où était sa sœur l'abbesse. Grâce aux soins qu'il avait pu lui donner, sa fille Ellen était revenue à la santé.

Quant à Morgan, il fut simplement banni de France, bien qu'il ait été, comme nous l'avons dit, l'agent le plus actif de la conspiration des Entragues, et qu'il eût pu, par conséquent, avoir maille à partir avec la Chambre criminelle du Parlement.

Quelques conseillers de la couronne voulaient que Henri IV châtiât l'Espagnol, pour tant de trames et de trahisons ourdies contre le roi. Mais

quoique l'Espagne fut le foyer de toutes les intrigues, Henri, loin de déclarer la guerre à cette puissance, lui rendit même le service d'un médiateur entre elle et la Hollande, et de terminer leur long et sanglant différend.

Le bruit de cet accommodement porta la gloire du roi par toute l'Europe. Le doge de Venise le complimenta comme le plus sage des monarques, et les princes protestants de l'Allemagne, ayant à leur tête le landgrave de Hesse, Maurice le Savant, offrirent à Henri IV de l'élire roi des Romains, c'est-à-dire successeur de l'empereur régnant.

L'idée de faire Henri chef suprême de la chrétienté était déjà dans bien des têtes : son nom exerçait un prestige extraordinaire en Allemagne et jusqu'au fond du Nord.

Henri évita de s'engager prématurément sur cette question qu'il réservait pour l'avenir.

— Mes amis, dit-il à Sully et à Marcel, je ne suis pas encore prêt. Mais voici la paix bien consolidée avec l'Espagne, la France est tranquille, nous allons pouvoir du même coup rendre le peuple heureux et remplir les coffres de l'Etat... deux choses qui s'enchaînent, et puis...

— Et puis, Sire ? demanda Sully.

— Nous nous préparerons dans le calme et le silence pour l'exécution de nos grands projets.

— Mais les jésuites ? fit observer Marcel en hochant la tête.

— Hé ! n'as-tu pas compris, mon fils qu'en me réconciliant avec eux, je m'assure contre leurs embûches et attentats.

— Tant que vous ne contrecarrerez pas leurs

Le général Dodds se propose donc de nommer de nouveaux chefs que nous saurions attacher à notre cause par des garanties certaines.

Il propose, en outre, de morceler le royaume du Dahomey en trois grands territoires confiés à des chefs indigènes différents.

Le premier aurait Allada comme capitale ; le second Abomey et le troisième une des villes de la rive gauche de l'Ouémé, non désignée encore, placée dans la région comprise entre la latitude d'Agony et celle de Dogba.

Le pays Décamé, absolument soumis à l'heure actuelle, rentrera sous la domination, effective cette fois, de notre allié Toffa, le roi de Porto-Novo.

Les trois chefs des provinces à constituer seraient sous l'étroite protection, soit du résident français de Porto-Novo, soit d'un nouvel agent envoyé spécialement, mais placé sous les ordres du gouverneur de la Guinée française. Le littoral et ses lagunes, entre Grand-Popo et Kotonou, nous appartiendra ; en tout cas, Whydah deviendrait un port français, et la région de Godomey et d'Abomey-Calavi, ainsi que le lac Denham, seront annexés.

Le général propose aussi, jusqu'à la complète pacification des esprits et pour empêcher tout retour offensif de Béhanzin, de laisser des postes solides dans les principales villes.

C'est ainsi que d'ores et déjà Abomey conservera une compagnie d'infanterie de marine, quatre de tirailleurs et de l'artillerie.

Les cadres européens des troupes indigènes, ainsi que l'infanterie et l'artillerie de marine vont être rapatriés dès l'arrivée des renforts amenés par le Thibet.

La loi concernant les nominations dans la Légion-d'honneur et la distribution de médailles militaires pour faits de guerre au Dahomey et au Soudan, etc., a été votée samedi par le Parlement sur la demande du gouvernement.

Elle a été promulguée dimanche matin au Journal officiel et comprend au total 183 récompenses : 1 croix de grand-officier, 12 croix d'officiers, 70 de chevalier et 100 médailles militaires.

Il y a 33 distinctions pour le ministère de la guerre et 150 pour le ministère de la marine et des colonies.

Comme, par des décrets antérieurs, 41 distinctions avaient été décernées (13 à la guerre et 28 à la marine), il reste à répartir 20 récompenses entre les troupes de la guerre et 122 entre les troupes de la marine.

La croix de grand-officier, comme nous l'avons dit, est réservée au général Dodds.

M. Charles Laurent, directeur du Jour, a pris l'initiative d'une souscription destinée à offrir au général Dodds une épée d'honneur.

Nous applaudissons de grand cœur aux sentiments qui ont inspiré cette heureuse idée à notre confrère. Toute la France s'y associera de grand cœur.

Porto-Novo, 27 novembre.

Le gouvernement anglais, abusant des préoccupations actuelles de l'administration et du départ pour Abomey du gouverneur, a eu l'audace de placer un poste de douane à l'entrée de la rivière Adjarra.

Le commerce entier, scandalisé, espère que le Gouvernement mettra ordre promptement à cette violation flagrante de la convention franco-anglaise de 1889, convention cependant toute à l'avantage de l'Angleterre.

Les nouvelles de la colonne sont bonnes. L'état sanitaire est satisfaisant. Le général et le Gouverneur préparent l'occupation de l'intérieur et du littoral.

Les armées française et allemande jugées par les Russes

La Gazette de Moscou, en parlant de la nouvelle loi militaire soumise au Reichstag allemand, fait la comparaison suivante entre les armées de la France et de l'Allemagne :

« Il y a plusieurs causes à la supériorité de l'armée française sur celle de l'Allemagne ; la population de la France est partout homogène ; c'est un corps militaire unique. En Allemagne, au contraire, la variété des races et l'antagonisme des esprits ne peuvent qu'influer d'une manière défavorable sur la composition des armées. En outre, il ne faut pas oublier que la France est infiniment supérieure à l'Allemagne au point de vue des forces navales ; mais l'avantage le plus précieux de la France est sa richesse.

« Jusqu'à présent l'armée allemande était inférieure à l'armée française au point de vue numérique ; néanmoins le pays se ruinait pour la soutenir ; la prospérité foncière, le commerce et l'industrie déclinent tous les jours et on n'a pour tout profit qu'à constater les progrès du socialisme. Au contraire, la France, malgré les terribles épreuves qu'elle a traversées, la colossale contribution de guerre qu'elle a payée, a su, grâce au travail assidu de ses habitants et à la richesse de son sol, créer l'armée la plus puissante du monde et la mieux approvisionnée, et

tout cela sans que la population s'appauvrisse ; loin de là, elle se trouve plus prospère tous les jours. C'est d'après ces considérations que l'on peut conclure que les efforts de l'Allemagne pour devenir plus forte que la France resteront à jamais vains. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

L'Académie française, dans sa séance de samedi, a décerné un prix de deux mille francs (Prix Thiers), à notre compatriote M. Godefroy Cavaignac, député de la Sarthe, ancien ministre de la marine, pour son ouvrage intitulé : *La formation de la Prusse contemporaine*.

Notre compatriote M. Grenat, professeur de lettres, 1^{er} ordre, 4^e classe, au collège de Marmande, est nommé professeur de grammaire, même ordre, même classe, au collège de Châteleraut.

Enseignement primaire

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Pélissier, institutrice adjointe à l'école primaire supérieure de Montcuq, pourvue du certificat d'aptitude (restreint) au professorat, vient d'être nommée, par arrêté ministériel, professeur d'école primaire supérieure (4^e classe) à partir du 15 octobre 1892.

Contributions indirectes

M. Lherm, surnuméraire de Direction à Cahors, est nommé commis au Havre (Seine-Inférieure).

M. Salles, surnuméraire actif dans le département du Lot, est nommé commis à Bourg (Ain).

Demandes de congé de soutiens de famille

Le Ministre de la Guerre vient d'envoyer aux commandants de corps d'armée une circulaire pour faire connaître que les dossiers des demandes de congé, à titre de soutiens de famille, concernant les militaires des classes de 1889 et 1890 et appartenant aux commis et ouvriers d'administration, devront lui parvenir au plus tard le 15 décembre prochain.

Les officiers généraux devront rejeter, sans en référer au ministre, toute demande de congé :

1^o Qui ne sera pas accompagnée des justifications prescrites rigoureusement par la loi du 15 juillet 1889 ; 2^o qui ne sera pas revêtue d'un avis favorable des chefs hiérarchiques du pétitionnaire ; 3^o qui ne paraîtra pas devoir être accueillie pour tout autre motif à l'appréciation du commandant de corps d'armée.

La commission de classement

Dorénavant, lors des travaux de la commission supérieure de classement, les colonels proposés pour le grade de général de brigade ne seront plus tenus de se présenter devant les généraux de division, membres de la commission.

Tous les officiers de l'armée applaudiront à cette excellente mesure qui met fin à certains abus récemment signalés.

Les planteurs de tabac

Les planteurs de tabac de la commune de Cahors sont invités à se réunir, dimanche, 4 décembre prochain, à 3 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de s'entendre sur la formation d'un syndicat, qui aurait pour but l'amélioration de la culture du tabac.

Un groupe de planteurs.

Les bouchers et les boulangers

Nous avons reçu de nombreuses lettres, dans lesquelles les signataires se plaignent que certains bouchers ne leur font pas le poids, que certains bouchers vendent au-dessus de la taxe et refusent de livrer la viande, sous prétexte qu'ils n'ont pas le morceau demandé ou qu'ils l'ont promis.

Nous savons que la police fait le nécessaire pour faire cesser ces abus ; mais, pour arriver à un résultat satisfaisant, il faut que la population vienne en aide à la police.

Combien de fois un agent n'a-t-il par arrêté l'acheteur qui sortait d'une boulangerie ou d'une boucherie pour lui demander quel poids il avait acheté et quel prix il avait payé ? L'acheteur lui a presque toujours répondu : « Cela ne vous regarde pas, je suis content ! » et le boucher ou le boulanger, témoin de cette conversation, de rire au nez de l'agent.

Nous ne pouvons que répéter aux nombreux plaignants qui s'adressent à nous qu'ils doivent, lorsqu'ils se croient lésés, s'adresser purement et simplement à la police, et y déposer une plainte ; ils peuvent être certains d'avance qu'ils obtiendront pleine et entière satisfaction.

Comité antiphyloxérique

Le comité antiphyloxérique se réunira le 1^{er} décembre, à 2 h. 1/2 du soir, à la préfecture.

La Sainte-Barbe

Les sapeurs-pompiers de notre ville sont convoqués pour ce soir en tenue civile à la mairie, à l'effet de s'entendre pour la fête annuelle de la Sainte-Barbe, qui aura lieu dimanche.

Procès-verbal d'octroi

Les employés d'octroi du bureau de Labarre ont dressé procès-verbal au sieur Capelle pour une certaine quantité de viande de cochon qu'il tentait d'entrer en fraude.

Les Barrages de la Dordogne et la remonte du poisson

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser la lettre suivante à M. Jules Many, conseiller général du Lot :

Monsieur le conseiller général, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les inconvénients que présenteraient, au point de vue du repeuplement de la Dordogne et de ses affluents, les barrages de Bergerac et de Mauzac qui d'après les pêcheurs du département du Lot, constitueraient un obstacle à peu près insurmontable à la remonte des poissons.

Il résulte des renseignements qui m'ont été fournis à ce sujet que les doléances des pêcheurs, au sujet de la diminution du poisson et du saumon en particulier, sont fort exagérées. Les espèces indigènes sont toujours à peu près aussi abondantes et franchissent sans difficulté les échelles établies dans les barrages.

Le saumon, seul, paraît avoir diminué et cependant certaines frayères de la haute Dordogne continuent encore à être assez fréquentées.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que les barrages, malgré les échelles, à poissons dont ils sont munis, constituent un obstacle sérieux à la remonte des poissons migrateurs. Les améliorations apportées à plusieurs reprises à l'échelle du barrage de Mauzac, n'ont pas donné les résultats qu'on en espérait.

Dans cette situation, je viens d'inviter les ingénieurs à examiner s'il ne conviendrait pas de chercher la solution d'échelles mobiles, en bois et fer, d'une construction économique, et pouvant être déplacées facilement, de manière à permettre leur installation, après quelques tâtonnements là où les circonstances locales conduisent les poissons voyageurs à tenter la remonte des barrages.

Si, comme je l'espère, ces études aboutissent à un résultat pratique, je m'empresse de faire installer, à titre d'essai, une échelle de ce genre au barrage de Mauzac.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre des travaux publics,
VIETTE.

Figeac

Judi, dans la nuit, des fous ou des malfaiteurs ont brisé les bancs de pierre de l'allée Victor Hugo et du quai Legendre. La croix de pierre du pont et celle de l'Estang, ainsi que le poteau de la limite de l'octroi ont été arrachés et renversés.

Gourdon

M. Orignet, gardien-chef à la prison de Gourdon, est nommé en la même qualité à la prison de Saint-Mihiel (Meuse).

M. Soulié, commis greffier à la prison de Perpignan (Pyrénées-Orientales) est nommé gardien-chef à la prison de Gourdon.

La nommée Constant (Anne), veuve Fauchié, ménagère à Gourdon, a été arrêtée par la gendarmerie, en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande.

Canlac

Un incendie accidentel a détruit une grange appartenant à Mme veuve Caussanel. Les pertes, qu'on évalue à 2,700 fr., sont couvertes par une assurance.

Floirac

On a retiré de la rivière de la Dordogne, à Floirac, le cadavre du nommé Barrière, Etienne, pontonnier audit lieu.

Saint-Félix

Un jeune homme de St-Félix voulait nettoyer un vieux pistolet chargé depuis longtemps. Pour le décharger, il s'y est pris si maladroitement que le coup partit et lui a enlevé un doigt de la main droite.

L'électricité

On ne dira plus que ce sont les étrangers qui dirigent le mouvement des inventions nouvelles. L'éclairage par l'électricité dans l'intérieur des voitures de maître, si répan maintenant et si commode par les journées sombres, est dû à l'ingéniosité du carrossier Rothschild, qui trouve moyen de fournir des lampes d'un système très pratique à moitié prix de ce qu'elles coûtent en Angleterre. Aussi ce qu'on lui en demande l...

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mercredi 30 novembre

LE GRAND MOGOL

Opéra comique en 4 actes, musique d'Andran

AUDOUARD *Chirurgien-dentiste à Brice, à l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.*

OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS
TIERSOT, 24, rue des Gravilliers, 15, Paris
HORS CONCOURS 1889
Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0^{fr}65.

PLANTS AMÉRICAINS

GREFFES, SOUDÉS et RACINÉS
PÉPINIÈRES : 1^{re} de Bruca (Gironde) ; 2^e de Loupiac (Tarn) ; 3^e de Meyrouil, près d'Aix (Provence).
Le Catalogue vient de paraître dans le Journal LA DÉPÊCHE, 12, Rue du Havre, Paris
Le Numéro est envoyé gratuitement sur demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages aux stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle du Midi, vient d'adopter de nouvelles mesures en vue de faciliter les voyages aux Pyrénées et sur les bords du Golfe de Gascogne.

1^o La durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix du Tarif général, vient d'être portée de 10 à 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

En outre, la durée de chacune des deux périodes de prolongation qui sont accordées aux voyageurs moyennant le paiement, pour chacune d'elles, de 10 0/0 de la valeur du billet, est portée de 5 à 10 jours.

2^o Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, de 1^{re} et de 2^e classes, dont la durée de validité est de 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, devaient anciennement comprendre au moins trois personnes.

Or, une réduction de 20 0/0 sur les prix du tarif général est accordée, actuellement, aux familles de deux personnes ayant à parcourir une distance d'au moins 500 kilomètres, aller et retour compris.

Ces divers billets sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins 4 jours à l'avance, pour les stations ci-après :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Az-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefite-Nestlas (Cauterets), Pau, Prades (Le Vernet et Molitg), St-Flour (Chaudesaigues), St-Gérons, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, Salias-du-Salat et Ussat-les-Bains.

A cette nomenclature il convient d'ajouter la station de Boulogne-Pertbos pour laquelle, jusqu'à présent, ces billets n'étaient pas délivrés.

BULLETIN FINANCIER

du 28 novembre 1892

Le marché est un peu plus animé aujourd'hui. Cela tient à l'approche de la réponse des primes qui a lieu après-demain et nécessite quelques rachats.

A Londres, la liquidation est facile et les reports sont à des taux très modérés.

Le 3 0/0 est à 99.80.
Les établissements de crédit sont bien tenus. Le Foncier est à 1106. La Banque de Paris cote 687.50. Le Crédit Lyonnais finit à 785.
Le Suez est demandé à 2637.50.

Les actions des Immeubles de France sont presque au pair.

Au comptant, notons la bonne tenue des obligations de la Cie Nationale d'Electricité à 237.50. Les châteaux de commodité cotent 690.

Les fonds étrangers sont en bonnes tendances. L'Italien est à 93.85. Les vendeurs se rachètent avec une certaine précipitation. L'Extérieure s'avance à 63. 5/16 sur le projet d'emprunt. Le Portugais faiblit encore aujourd'hui. On ne voit pas que le gouvernement Portugais puisse se procurer l'argent nécessaire pour le coupon de janvier. Valeurs ottomanes en légère reprise.

En Banque, depuis quelques jours, les actions privilégiées de la Galicia ont un marché assez animé à 16. L'obligation Puerto-Santa-Maria est à 403.76.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Distance (20%, 25%, 30%, 35%, 40%) and corresponding conditions.

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4e mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

GUÉRISON

Advertisement for skin treatments with text: Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau. DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, TRICHIE, HERPES, LUPUS, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse with columns for dates (17, 5, 21, 35, 1125) and train types (OMNIBUS, EXPRESS).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris with columns for dates (16, 1140, 26, 1126, 1136, 40) and train types (EXPRESS, OMNIBUS).

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos with columns for train types (Omnibus, Poste, Omnibus) and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors with columns for train types (Poste, Omnibus, Omnibus) and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac with columns for train types (Omnibus, Omnibus, Omnibus) and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors with columns for train types (Omnibus, Omnibus, Omnibus) and times.

SERVICE DES VIVRES

Avis au Public

Le 12 décembre 1892, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la Mairie de Cahors à l'adjudication publique des fournitures de pain à exécuter par voie d'entreprise, du 1er janvier au 30 septembre 1893, dans le département du Lot.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges, du 13 novembre 1892, dans les bureaux du Sous-Intendant Militaire et à la Préfecture du Lot.

Les personnes qui voudront prendre part aux adjudications

devront faire parvenir au plus tard le 30 novembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant Militaire chargé du service des subsistances à Toulouse, savoir :

1° Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, leurs nom, prénoms, domicile et qualité, et spécifiant s'il y a lieu, les arrondissements de fourniture pour lesquels elles demandent à concourir ;

2° Une pièce constatant leur qualité de Français ;

3° Un extrait de leur casier judiciaire pour établir qu'elles n'ont jamais été déclarées en état de faillite ou qu'elles ont été réhabilitées et qu'elles ne sont pas en état de liquidation judi-

ciaire. Cette pièce ne doit pas avoir plus de trois mois de date au moment de sa production ;

4° Un état indiquant les entreprises de fournitures ou de travaux pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul soit en société.

Cahors, le 26 novembre 1892.

Le Sous-Intendant Militaire, LESUEUR.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1er ÉTAGE Maison LUTZY, aux Hortes

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.